



DOSSIER RESSOURCE

Danse

Vagabundus

Compagnie Converge +

Vagabundus

Cie Converge +

Mozambique

durée : 1h | à partir du CM1

créé le 14.05.2022, ONE DANCE WEEK,

Boris Hristov House of Culture, Plovdiv, BULGARIE

Conception & chorégraphie : Idio Chichava

Assistant and directeur des répétitions : Osvaldo Passirivo

Interprètes : Mai Juli Nhapulo, Stela Matsombe Cristina Jaime

Matola, Judith Novela, Nilegio Cossa Martins Tuvanji, Osvaldo

Passirivo, Vasco Siteo Diogo Igor Amaral, Fernando Machaieie,

Calton Muholove, Mauro Sigauque Patrick Siteo (Kazsula)

Lights Creator : Ivan Mathi

Dossier ressource

David Sarie

Professeur relais des TÉAT,

Théâtres départementaux de La Réunion

auprès de la Délégation académique à l'éducation artistique

et à l'action culturelle

Nathalie Ebrard

Chargée des relations avec le public

TÉAT, Théâtres départementaux de La Réunion

Septembre 2023

www.teat.re

Sommaire

A PROPOS DU SPECTACLE

- Avant-propos P.4
- Le projet de Idio Chichava P.5
- Focus sur le Mapiko P.7

L'ÉQUIPE ARTISTIQUE

- Idio Chichava, chorégraphe P.11

FICHES PÉDAGOGIQUES

- La situation de la danse contemporaine dans l'histoire de la danse P.14
- Avant le spectacle P.16
- Après le spectacle P.21

RESSOURCES ET ANNEXES

- Parcours de lecture - la danse P.26
- Proposition de travail sur le thème de l'immigration P.27
- Catalogue des pratiques, Centre national de la danse P.53



A PROPOS DU SPECTACLE

- Avant-propos
- Le projet présenté par Idio Chichava
- Focus sur le Mapiko

Avant-propos

« Je questionne la migration du corps, mes origines et mes écoles de danse traditionnelle. C'est l'un de nos objectifs, transformer la danse traditionnelle, en confrontant cette nouvelle vision du monde avec une nouvelle esthétique »

Idio Chichava

Nominatif masculin de *vagus* qui signifie vagabond, errant mais également qui gagne, qui se propage, *Vagabundus* aborde la question de la migration et du rapport du migrant à ses origines.

A l'instar du phénomène de la migration qui n'a ni début ni fin, le public entre en salle alors que les artistes ont déjà commencé à danser sur scène et quitte la salle alors qu'ils dansent encore.

Aussi ancienne que l'humanité elle-même, la migration n'est pas pour autant comprise et pleinement appréhendée par tout un chacun. Décrite comme une "marée humaine" par les plus inquiets ou comme une odyssée pleine de rebondissements et de dangers par les plus compatissants.

La migration est principalement décrite par les médias comme un problème pour les pouvoirs publics qui l'objectivera par des données statistiques traduites en protocoles de contrôle et de prise en charge dont l'insuffisance des moyens, lorsqu'elle deviendra manifeste, sera désignée par "situation d'urgence" et non "manque d'anticipation".

Pourtant, le migrant tel Moïse, Léon l'Africain, Marc Chagall ou le Dalai Lama, est aussi une figure importante de l'histoire universelle.

Le projet de Idio Chichava

C'est par le prisme du corps que le chorégraphe mozambicain Idio Chichava aborde la thématique. Pour ce faire, il reprend les codes du Mapiko, danse traditionnelle des Makondé, au cours de laquelle les esprits des ancêtres et les divinités habitent le danseur masqué pour se manifester auprès des assistants à la cérémonie.

Parallèlement, les treize interprètes chantent tout en dansant, mettant à nu leur âme. Cette union de la danse et du chant est pour le chorégraphe la condition pour que le corps du danseur puisse s'exprimer pleinement en étant en synergie avec celui de ses partenaires.

Convaincu du lien énergétique qui existe entre les hommes, Idio Chichava ambitionne de donner au public un spectacle à la charge énergétique puissante, aussi personnelle qu'universelle. En effet, le chorégraphe considère ce "corps global" comme notre condition humaine naturelle mais oubliée. *Vagabundus* nous met en chemin pour renouer avec cet universel premier.

« En général, c'est une immersion dans le chant, qui interroge le mouvement. La base de notre recherche était le corps global, le corps chantant et dansant »

Idio Chichava

SAUVER DES RACINES ANCIENNES, REVENDIQUER UNE ESTHÉTIQUE CONTEMPORAINE

Les seuls accessoires sont des objets que chaque danseur garde en souvenir.

Les étapes et mouvements rituels se décomposent en éléments constitutifs qui sont reconnectés dans un récit de vie ; la vie comme un voyage constant, de rassemblement et d'être ensemble dans un groupe, un collectif, une communauté. *Vagabundus* n'est donc pas un recueil, mais une progression croissante de danses empreintes d'origines, de patrimoine et d'identité, et de chants racontant des histoires personnelles.

Le chorégraphe et ses danseurs entendent montrer qu'il y a au Mozambique une danse qui crée son propre vocabulaire :

“ Vagabundus a deux perspectives. La première est le sauvetage de nos racines qui sont utilisées comme matériau de recherche d'une nouvelle esthétique de la danse en même temps que la revendication d'une esthétique dansée du mouvement pour la danse contemporaine. [...] Ce voyage soulève également la question de savoir ce qui me met en colère en tant que citoyen mozambicain. Comment une pièce réalisée par des Mozambicains, avec des ressources mozambicaines, peut-elle être présentée en première mondiale à l'extérieur du pays ? Où sont les entreprises qui financent le travail des artistes au nom de la responsabilité sociale ? ».



Focus sur le Mapiko

Idio Chichava reprend les codes du Mapiko, danse traditionnelle des Makondé...

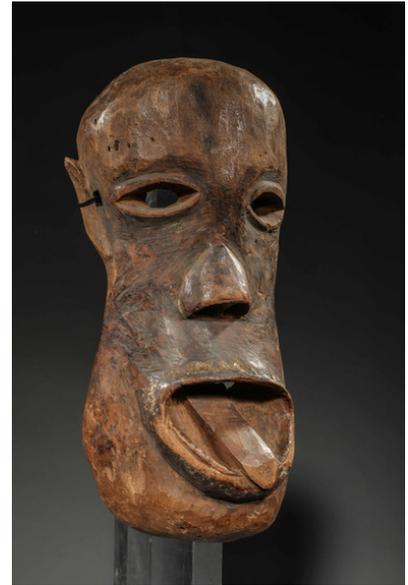
Le Mapiko des Makondé du Mozambique est perçue comme l'une des danses les plus significatives de la région, revêtant une importance singulière au sein des communautés qui la pratiquent. Elle demeure une forme d'art vivante et dynamique, en constante adaptation aux évolutions sociales et politiques.



À l'origine employée lors de cérémonies rituelles et de festivités communautaires, cette danse s'est également érigée en une manifestation de résistance culturelle durant les périodes de colonisation et d'oppression. Transmises de génération en génération, les techniques employées dans cette danse, incluant le lexique chorégraphique et la confection des costumes, s'inscrivent dans la continuité d'une tradition ancestrale.

DES ESPRITS ANCESTRAUX ET DES DIVINITÉS PROTECTRICES

Le Mapiko occupe une place cruciale au sein de la culture et de l'identité des Makonde. Selon la croyance populaire, cette danse tire son inspiration des esprits ancestraux et des divinités protectrices vénérées par le peuple Makondé. Ces entités se manifestent à travers les masques portés par les danseurs, conférant ainsi à ces derniers un pouvoir spirituel et symbolique.



Les masques, sculptés dans le bois, incarnent des figures humaines ou animales symbolisant les esprits ancestraux, les divinités ou les forces naturelles vénérées par le peuple Makondé. En les revêtant, les danseurs se transforment en personnages emblématiques, endossant ainsi le rôle de conteurs des mythes et légendes du peuple Makondé.

Les tenues, souvent parées de motifs chatoyants et de textiles resplendissants, consistent généralement en des robes ou des tuniques, parfois agrémentées de capes, de coquillages ou de perles. Chaque élément est minutieusement conçu pour représenter les personnages et les significations qui leur sont associés.



DANSER POUR CÉLEBRER LE LIEN AVEC LE MONDE SPIRITUEL

Le Mapiko est une danse employée pour célébrer et maintenir le lien avec le monde spirituel, contribuant ainsi à renforcer le tissu social et religieux de la communauté Makondé.

Elle constitue un véhicule privilégié pour la transmission des valeurs, des coutumes et des connaissances ancestrales aux générations futures. Ainsi, la pratique du Mapiko permet à la jeunesse de s'approprier son héritage culturel et de prendre conscience de son identité en tant que membre d'une collectivité. Cependant, le Mapiko ne se limite pas à sa dimension rituelle et symbolique. En tant que puissant moyen d'expression artistique, il offre la possibilité d'aborder les problématiques de la société contemporaine Makondé.

Le Mapiko est une source de fierté culturelle pour les Makondé, leur permettant de valoriser leur culture et de préserver leur patrimoine. Cette danse renforce ainsi le sentiment d'appartenance à une communauté et contribue à la célébration de la diversité des cultures africaines dans toute sa splendeur.



L'ÉQUIPE ARTISTIQUE

- **Idio Chichava, chorégraphe**

Le chorégraphe

IDIO CHICHAVA

Danseur, chorégraphe et directeur artistique de **Converge +**,
Compagnie de danse du Mozambique.



Idio commence la danse en 2000 dans un groupe de danse traditionnelle, et fonde la compagnie *Amor da noite* en 2001, année où il rencontre la danse contemporaine avec la compagnie CulturArte et Danças na Cidade. Il suit également les ateliers de la chorégraphe brésilienne Lia Rodrigues.

En 2002, il suit les workshops de Georges Khu-malo (Afrique du Sud), Riina Saastamoin (Finlande) et Thomas Hauert (Suisse). Il est interprète de ce dernier dans la pièce *Ha Mais*, et tourne en Europe en 2003. Lors d'un séjour en Belgique, il assiste aux cours de l'Ecole de Parts, donnés par David Zambrano (Vénézuéla), Mat Voorter (Pays-Bas), Elisabeth Coorbett (EU).

En 2003, il interprète les pièces créées par Panaibra Gabriel et Cristina Moura, rejoignant la compagnie CulturArte. Il poursuit en parallèle sa formation et suit les trainings de chorégraphes invités - Sandra Martinez (France), Betina Hozhausen (Suisse)... Il suit également des cours de théâtre avec Maria Joao (Portugal) et Panaibra Gabriel.

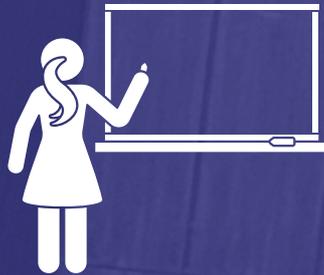
En 2005, il rejoint la compagnie Kubilai Khan investigations et est interprète dans la création franco-mozambicaine *Gyrations of barbarous tribes* - chorégraphiée par Frank Micheletti. En 2008, il danse également dans *Geografía*, création présentée à la Biennale de la danse de Lyon. Puis il poursuit sa collaboration avec Kubilai, en créant *Espaço contratempo* à Tokyo (2009), en tant qu'interprète dans *Archipelago* (2011), *Tiger Tiger Burning Bright* (2012), *Volt(s) Face* (2013), *Mexican corner* (2013), *Your Ghost is not enough* (2014), *Bien sûr les choses tournent mal* (2015), *Black Belt* (2016), *Something is wrong* (2019).

Parallèlement à ses interprétations, il est très investi dans le travail de transmission et donne de nombreux ateliers.

Il travaille en collaboration avec les espaces de créations partagées au long court du Théâtre La Cité en intervenant dans le parcours chorégraphique *Du bitume à la scène* avec différents chorégraphes (Bouziane Bouteldja / Bahri Ben Yahmed) en 2018.

Après une carrière réussie en France, il est retourné dans son pays d'origine et a commencé à travailler activement pour promouvoir les échanges créatifs, l'enseignement gratuit de la danse pour les communautés locales et la présentation de spectacles dans les espaces publics.

Il se concentre sur les productions multidisciplinaires et les collaborations créatives afin que chacun ait un espace pour explorer son monde intérieur et coexister avec les autres.



FICHES PÉDAGOGIQUES

- **La situation de la danse contemporaine dans l'histoire de la danse**
- **Avant le spectacle**
- **Après le spectacle**



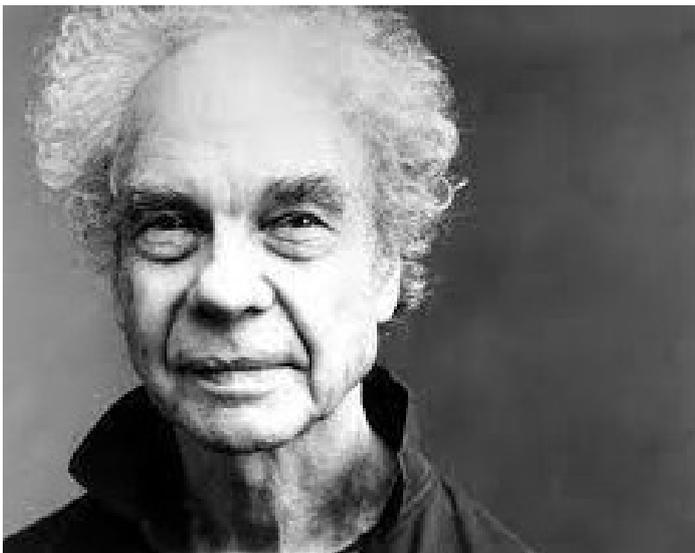
La danse contemporaine dans l'histoire de la danse

“ *Vagabundus* a pour perspective, la revendication d'une esthétique dansée du mouvement pour la danse contemporaine. ”

Idio Chichava

SE DÉMARQUER DE LA DANSE MODERNE

Ce que l'on appelle danse contemporaine apparaît en Europe et aux U.S.A. après la seconde guerre mondiale avec des chorégraphes tels que Merce Cunningham et Trisha Brown, dans une volonté de se démarquer de la danse moderne et de s'inspirer d'autres formes d'expressions artistiques issues du spectacle vivant (cirque, théâtre, opéra...) mais également des Beaux-Arts et de la littérature.



Dès les années 1920, aux U.S.A., des danseuses telles que Martha Graham, Isadora Duncan, Loïe Fuller cherchaient à s'écarter des canons de la danse classique pour s'inspirer de mouvements naturels initiés par les émotions et ancrer le corps du danseur au sol. Parallèlement, des danseurs et chorégraphes tels que Rudolf Laban ou encore Vaslav Nijinski vont renouveler les pratiques à partir d'une analyse et de l'invention de systèmes de notation des mouvements.

Ainsi, les ballerines sont abandonnées, les mouvements sont accentués par des contractions du corps entier, la gravité est utilisée.



La danse contemporaine utilise l'improvisation comme technique de recherche de mouvements inédits avant que ne soit mené par le chorégraphe un travail d'écriture de la composition. L'improvisation, selon Frédéric Pouillaude*, donnerait au geste une forme de nécessité propre pour le sujet dansant.

En cela, la danse contemporaine se distinguerait, d'une part, des danses traditionnelles et de la danse classique qui mobilisent des enchaînements de gestes codés définis par la tradition et d'autre part, du geste utilitaire qui n'est que moyen en vue d'un résultat qui est pour lui son but ou sa fin. La danse devient l'expression directe de la singularité du danseur-chercheur avant que celui-ci ne redevienne interprète dans la représentation du spectacle.

*Frédéric Pouillaude, *Vouloir l'involontaire et répéter l'irrépérable*, in Anne Boissière et Catherine Kintzler (eds.), *Approche philosophique du geste dansé. De l'improvisation à la performance*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2006, p. 159.

Avant le spectacle

APPRÉHENDER LE SPECTACLE

1/ Vous pouvez commencer par proposer à vos élèves de réfléchir sur ce qu'évoque pour eux le titre *Vagabundus* afin de les aider à préparer un horizon d'attente.

Quelles représentations et, éventuellement, quelles expressions consacrées leur viennent à l'esprit ? Un de vos élèves ou vous-même notez les idées au fur et à mesure au tableau. Vous proposez alors à la classe de les organiser par association d'idées pour les rassembler sous forme de thématiques. Quelles questions émergent ?

2/ Vous pouvez alors leur indiquer qu'il s'agit d'un spectacle de danse contemporaine qui est composé à partir d'une danse traditionnelle africaine. Qu'imaginent-ils ?

3/ Vous pouvez leur projeter les trois photographies suivantes et les analyser avec eux. S'ils ne sont pas habitués à ce type d'exercice, vous pouvez vous appuyer sur la démarche suivante pour les guider :

> Notez les éléments que vous repérez dans un tableau à double entrée :

- une colonne décrire l'image.
- une colonne interpréter l'image.

Avant le spectacle

Décrire l'image

1) Demandez-vous à quel niveau se situe le spectateur par rapport à ce qu'on voit sur l'image ? le même (frontal), en haut (plongée), en bas (contre-plongée) ?

2) Comment est organisé l'espace ? Déterminez ce qui est au centre de l'image et comment s'organise la représentation. Y a-t-il des lignes de force qui organisent l'espace et attirent le regard ? Comment ? Qui a-t-il au premier plan ? au deuxième plan ? au troisième plan ?

3) Quelles sont les couleurs utilisées ? Sont-elles chaudes, froides, y a-t-il des contrastes, des ombres, des effets de clair obscur etc...

4) Quelle est la visée de l'auteur ? émouvoir, convaincre, dénoncer, etc...Quels éléments le justifient ?

Interpréter l'image

Demandez-vous quel sens a chacun de ces éléments et proposez-en une interprétation en vous appuyant sur les figures de style que vous avez apprises en français et qui sont pertinentes dans le cadre de ce travail.

1



2



3



Avant le spectacle

TEASER

Vous pouvez ensuite leur projeter le teaser vidéo du spectacle.

Est-ce que de nouvelles questions/idées émergent ?

Est-ce que certaines hypothèses sont confortées ou d'autres évincées ?

Comment comprennent-ils le titre à présent et qu'imaginent-ils ?



FICHE DE RÉCEPTION D'UN SPECTACLE DE DANSE

A l'issue de cette séance de préparation, vous pouvez :

- > distribuer la fiche suivante qui aborde les notions de scénographie, création son et lumière, mise en scène et représentation.
- > la lire et la commenter avec vos élèves afin de les familiariser à cette fiche qu'ils rempliront à l'issue de la représentation.

L'objectif est de préparer leur regard et affiner leur attention au plus grand nombre d'aspects du spectacle.

Avant le spectacle

Scénographie :

Décrire les scénographies présentées dans chaque tableau chorégraphié. Réfléchir sur les matériaux utilisés (objets et matériaux légers, translucides, lourds, froids, clairs ou foncés, éléments numériques ou objets suggérés, etc.). Exprimer les ressentis face à cette ou ces scénographie(s).

Création son et lumière :

- Lumières (à quels moments, l'importance quantitative, quelle signification, la symbolique des couleurs, l'effet suscité, atmosphères, ambiances, rythmes, etc.).
- Son (ambiance sonore, rythmes, signification, dissocier les types de sons, musiques ou chansons, instruments, bruitages, son intégré à l'ambiance ou ayant un rôle dramaturgique, sources, rôles d'illustration, etc).

Mise en scène et représentation :

Parti pris du chorégraphe (réaliste, symbolique, théâtralisé, expressionniste, etc.). Repérer les déplacements des danseurs, la présence sur scène, l'occupation de l'espace, le rapport entretenu avec la musique, la lumière et tous les éléments présents. Interprétation (jeu corporel, choix des danseurs, rythme, énergie, etc.). Rapport entre les danseurs et l'espace (occupation de l'espace, déplacements, entrées/sorties de scène, communication non verbale, regards, etc.). Costumes (contemporains, couleurs, formes, praticité, matières, signification, caractère, etc.).

Être attentif à :

- L'analyse des corps (tension, énergie, relâchement, abandon du poids, équilibre, appuis, verticalité, etc.).
- L'analyse du mouvement (rythme, vitesse, accent, continuité, rapport entre le bas et le haut du corps, rapport entre les danseurs, directions, signes, codes, gestuelle, répétition, technicité, marche, bonds, course, glissements, parcours géométriques, etc.).
- Le rôle du public. La part d'imagination du spectateur. L'analyse des formes, des couleurs et des lignes.

Après le spectacle

Afin d'aider les élèves à entamer par eux-mêmes la réflexion, vous pouvez, à la sortie du spectacle, leur distribuer cette fiche à imprimer recto/verso pour qu'ils commencent à noter à chaud ce qu'ils ont remarqué, comment ils le comprennent et les émotions qu'ils ont ressenties.



[Télécharger la fiche à imprimer](#)

Date, lieu Titre du spectacle	
----------------------------------	--

Nom du metteur en scène et de la compagnie	
--	--

	Dénotation (ce que je vois, ce que ça dit)	Connotation (ce que ça évoque pour moi)
Scénographie		
Création son et lumière		
Mise en scène et représentation		

	Dénotation (ce que je vois, ce que ça dit)	Connotation (ce que ça évoque pour moi)
Analyse des corps		
Analyse du mouvement		
Analyse des formes, des couleurs et des lignes		
Émotions et ressentis		

GRILLE DE LECTURE PROPOSÉE PAR NUMÉRIDANSE

Si vous désirez étayer beaucoup plus la démarche d'analyse de vos élèves à la sortie du spectacle, vous pouvez utiliser cette grille de lecture d'un spectacle de danse disponible en ligne sur numéridanse.fr.



[Télécharger la grille Numéridanse](#)

Après le spectacle

SUGGESTIONS D'ACTIVITÉS

1/ Vous pouvez commencer par faire un tour de table et **demander à chacun de dire un mot pour désigner une émotion, un aspect du spectacle qui l'a le plus impressionné ou ce qu'il a le plus / le moins aimé.**

- Un élève ou vous-même écrivez chacun de ces mots sur le tableau en les rapprochant par proximité de sens.
- Pour préciser ces échanges, vous pouvez ensuite reprendre la fiche ci-dessus avec eux et reprendre item par item (scénographie, création son et lumière, etc.).
- Vous pouvez utiliser les cartes jeux “Les questions du spectateur” proposées par le Centre national de la danse.



[Télécharger les cartes de jeu](#)

2/ Vous pouvez **proposer différents parcours thématiques et travaux de recherche sur la danse** à vos élèves en autonomie ou guidés depuis la plateforme [Data-Danse](https://www.numéridanse.fr) de numéridanse.fr.

3/ En fonction, de l'âge et du niveau scolaire de vos élèves **vous pouvez leur demander d'écrire** : un récit, une description, une critique du spectacle, de passer à un écrit d'invention dans lequel ils racontent une histoire à partir du spectacle.

Après le spectacle

4/ Pour les plus âgés, vous pouvez **proposer un travail de composition** :

- sur le sujet : créer est-ce rompre avec la tradition ?
- sur cette citation de Maurice Béjart :

La danse ne peut être élitiste. C'est un langage universel, un moyen d'union universel. Dans les danses du peuple, partout, le 1er geste est de se donner la main. La danse est un moyen de communication sociale, politique, et religieuse. Et le public participe à cette magie, à cette empathie...

5/ Vous pouvez **proposer à vos élèves un travail de recherche sur différentes thématiques** :

- la danse contemporaine,
- le Mapiko des Makondé,
- la migration...

> si vous désirez faire travailler vos élèves sur la thématique de la migration, vous trouverez en annexe un entretien que Gérard Noiriel a donné au magazine L'Histoire en 2010 sur l'immigration en France assorti de questions que vous pouvez utiliser.



RESSOURCES

- **Parcours de lecture - la danse**
- **Proposition de travail sur le thème de l'immigration**
 - **l'interview de Gérard Noiriel**
 - **Abécédaire de l'immigration**
 - **travail de groupe**
- **Catalogue des pratiques, Centre national de la danse**

Parcours de lecture - la danse

- Annie Bourdié, *Art chorégraphique contemporain d'Afrique, enjeux d'une reconnaissance*, Marges, 16 | 2013, 73-86.
- José Gil, *La danse, le corps, l'inconscient*, Terrain, 35 | 2000, 57-74.
- Fabien Plasson, *Les états de corps*, Maison de la danse, 2018.
- Paul Valéry, *Philosophie de la danse* (1938), in Œuvres I, Variété, *Théorie poétique et esthétique*.

« C'est que la Danse est un art déduit de la vie même, puisqu'elle n'est que l'action de l'ensemble du corps humain ; mais action transposée dans un monde, dans une sorte d'espace-temps qui n'est plus tout à fait le même que celui de la vie pratique. »

Paul Valéry

Annexe 1 : Travail de groupe sur le thème de la migration

Nous vous proposons un texte qui peut servir de travail de groupe en classe.

***La France, un vieux pays d'immigration* - Gérard Noiriel**

Depuis la fin du XIXe siècle jusqu'aux années 1970, la France a eu massivement recours à la main-d'oeuvre immigrée. Le thème du « problème de l'immigration » a fait irruption dans le débat public dans les années 1880. En des termes que l'on retrouve encore cent trente ans plus tard.

Le texte que nous vous proposons est un entretien avec Gérard Noiriel, réalisé par Séverine Nikel pour le magazine *L'Histoire* (collections 46, mars 2010)

Gérard Noiriel

Historien français, est l'un des pionniers de l'histoire de l'immigration en France. Il s'est également intéressé à l'histoire de la classe ouvrière, ainsi qu'aux questions interdisciplinaires et épistémologiques en histoire. À ce titre, il a participé au développement des études socio-historiques et à la fondation de la revue *Genèses*. Il est directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

(Source : Wikipedia)

Méthodologie

1/ Répartissez les élèves en cinq groupes homogènes et distribuez leur la partie du texte et les questions que vous trouverez ci-dessous après le texte.

2/ Vous pouvez après la restitution de chaque groupe leur proposer un travail de synthèse à l'issue duquel vous les inviterez à interroger, à la lumière de ces éléments d'informations nouveaux pour eux, ce qu'ils ont vu et compris en assistant à la représentation de *Vagabundus*.

TEXTE GROUPE 1

L'HISTOIRE : La France est un très ancien pays d'immigration. Est-il possible de mesurer l'apport démographique des étrangers au peuplement de la France d'aujourd'hui ?

Gérard Noiriel : A l'échelle du millénaire, nous sommes presque tous issus de « l'immigration* » ; évidemment cela peut être dit de n'importe quel peuple. Mais cela n'a pas toujours le même sens. En réalité, je ne pense pas que l'on puisse parler d'immigration avant la construction définitive de l'État-nation qui trace une distinction claire entre les nationaux et les étrangers*. L'immigration au sens où nous l'entendons aujourd'hui implique toujours deux choses : un déplacement dans l'espace et le franchissement d'une frontière.

Ce n'est pas un hasard si le mot s'est imposé dans le vocabulaire français dans les années 1880, à l'époque où le droit de la nationalité se mettait en place. Comment estimer le nombre de Français « issus de l'immigration » ? Contrairement aux États-Unis où dans le recensement chacun se classe dans une communauté, la IIIe République a interdit la recension de la religion ou de l'origine ethnique. On peut néanmoins estimer par divers recoupements comme l'a fait Michèle Tribalat qu'entre le tiers et le quart des personnes qui vivent aujourd'hui en France sont issues de l'immigration si on remonte aux arrière-grands-parents. Cela fait de notre pays l'un des plus importants au monde pour le nombre d'étrangers dans la population - en 1931, la France se plaçait devant les États-Unis près de 7 % d'étrangers. Dans les années 1880, déjà, Paul Leroy-Beaulieu, un célèbre économiste libéral, écrivait que la France était comme l'Argentine : un pays qui ne pourrait pas se développer sans une immigration massive. Le million d'étrangers est atteint en 1881 ; ils sont 2,7 millions en 1931, et entre 3,5 et 4 millions aujourd'hui. Les Belges sont les plus nombreux jusqu'en 1901, puis les Italiens resteront en tête jusqu'en 1968, date à laquelle les Espagnols les devancent. On peut donner ces estimations, mais sans oublier que faire des statistiques, c'est travailler sur les personnes enregistrées. Or il y a toujours eu des « sans papiers* », des « clandestins ». Même si l'État fige les catégories, il y a des mouvements de va-et-vient, des fluctuations, des retours.

TEXTE GROUPE 1

Bien que nous manquions de données précises sur le sujet, on peut penser que plus de la moitié des étrangers qui ont séjourné en France depuis cent ans sont repartis dans leur pays d'origine ou ont émigré ailleurs. Pour simplifier cependant, on peut dire que la France a connu trois grands cycles d'immigration. A chaque fois un fort afflux correspondant à un moment de développement industriel Second Empire, années 1920, années 1960-1975 est suivi d'une phase de stabilisation ou de recul, au moment des crises économiques années 1880, 1930, 1980.

L'H. : Pourquoi une si forte immigration depuis le XIXe siècle, alors que la plupart des pays d'Europe sont encore à cette époque des terres d'émigration ?

G. N. : Il y a des raisons très anciennes. La France a manqué de main-d'oeuvre pour l'industrie. L'exode rural y est beaucoup plus tardif et moins massif qu'en Grande-Bretagne. La Révolution française a favorisé le maintien d'une très forte petite paysannerie propriétaire. Au début de la IIIe République encore, les paysans représentent plus de la moitié des actifs. Et, en 1950, il y avait en proportion plus de paysans dans la population active en France qu'en Angleterre en 1840.

Ajoutez à cela une spécificité démographique : le malthusianisme a été très fort en France, dans toutes les classes sociales, avec cent ans d'avance sur les autres pays. De sorte que la France, qui était encore le pays le plus peuplé d'Europe au moment de la Révolution française, n'est plus qu'au quatrième rang avant 1914. La conséquence, c'est que l'industrie manque de bras. L'une des solutions a été l'immigration. Certaines entreprises envoient des « recruteurs » à l'étranger, notamment pour alimenter les secteurs les plus pénibles du marché du travail.

TEXTE GROUPE 1

Au départ, cela se fait au gré des besoins, un peu au hasard. Les frontaliers fournissent la majeure partie des effectifs : les Belges sont surtout représentés dans le Nord et les Italiens dans le Sud-Est. Mais dans les années qui précèdent la Première Guerre mondiale, le Comité des Forges et les gros propriétaires terriens du Bassin parisien créent des organismes spécialisés dans le recrutement collectif de main-d'oeuvre étrangère. Pendant la guerre de 1914-1918, l'État commence à s'occuper non seulement du recrutement mais aussi de la sélection des immigrants.

C'est à cette date seulement qu'on peut parler réellement de « politique d'immigration ». L'agriculture avec les emplois d'ouvriers agricoles et de saisonniers, la métallurgie et les mines sont les secteurs qui ont le plus besoin de ces travailleurs immigrés.

Questions Groupe 1

1. Quelle est l'importance de l'immigration dans l'histoire de la France selon Gérard Noiriel ?
2. Pourquoi Gérard Noiriel pense-t-il que le concept d'immigration tel que nous le comprenons aujourd'hui n'était pas pertinent avant la construction de l'État-nation ?
3. Comment est-il possible d'estimer le nombre de Français "issus de l'immigration" ?
4. Quelle a été la tendance de l'immigration en France au cours du XXe siècle en termes de nombre d'étrangers dans la population ?
5. Quels étaient les groupes nationaux les plus importants parmi les immigrants en France à différentes époques ?
6. Pourquoi y a-t-il eu une forte immigration en France depuis le XIXe siècle, alors que de nombreux autres pays européens étaient des terres d'émigration ?
7. Comment la situation démographique de la France après la Révolution française a-t-elle influencé le besoin d'immigration ?
8. Comment l'industrie en France a-t-elle répondu au manque de main-d'œuvre, en particulier avant la Première Guerre mondiale ?
9. Quand peut-on dire que la France a mis en place une véritable "politique d'immigration" ?
10. Quels étaient les secteurs économiques qui avaient le plus besoin de travailleurs immigrés en France selon le texte ?

TEXTE GROUPE 2

L'HISTOIRE : Jusqu'en 1914, l'État ne se préoccupe pas de réguler les flux migratoires ?

Gérard Noiriel : Non, au XIXe siècle, l'immigration se coule dans les réseaux migratoires traditionnels sans que les États s'en mêlent beaucoup : les politiques restent très libérales, sans contrôles aux frontières. En France, on ne commence à demander leur identité aux immigrants qu'à partir de 1888. C'est à ce moment-là seulement qu'on exige d'eux qu'ils se fassent enregistrer dans la commune où ils habitent. A cette date, cependant, les choses ne vont pas plus loin. De fait, il n'y a pas de régulation de la mobilité. Le revers de la médaille c'est que l'absence de régulation étatique peut favoriser la concurrence entre Français et immigrants dans certains secteurs, ce qui explique les affrontements violents, notamment en période de crise. Cette fin du XIXe siècle est probablement celle où la violence contre les immigrants a été la plus forte. Le patronat, on le voit bien dans la région de Marseille, peut aller chercher des Italiens pour abaisser les prétentions salariales des ouvriers locaux et pas seulement parce qu'il manque de main-d'oeuvre.

L'H. : Quelle est la politique de la nationalité ?

G. N. : En cette fin du XIXe siècle, la force et la légitimité du clivage national-étranger s'imposent un peu partout dans le monde. Il devient essentiel pour décider de qui bénéficie de la protection de l'État et dispose des droits civiques et sociaux. La législation des pays d'émigration et celle des pays d'immigration sont dans ce domaine tout à fait distinctes. L'Allemagne, pays d'émigration, instaure le « droit du sang* » par la loi sur la nationalité allemande de 1912 : il s'agit d'une loi qui privilégie la transmission de la nationalité par filiation permettant aux nombreux Allemands ayant émigré dans le monde de conserver une attache avec leur pays d'origine. A l'inverse, les pays d'immigration, comme la France ou le Brésil, adoptent des législations qui ont pour but de transformer les étrangers en nationaux.

TEXTE GROUPE 2

La première véritable loi française sur la nationalité est votée en 1889. A partir de cette date, les enfants nés en France de parents étrangers eux-mêmes nés en France deviennent automatiquement français à la naissance, alors qu'auparavant, les familles avaient toujours la possibilité de conserver leur nationalité d'origine. Les enfants nés en France de parents nés à l'étranger deviennent français à leur majorité de façon quasi automatique. Cette loi encourage aussi les naturalisations. Il y aura 164 000 naturalisés entre 1889 et 1927.

Affirmer cependant que la loi de 1889 aurait été « généreuse » parce qu'elle a facilité l'acquisition de la nationalité française est un jugement de valeur que l'historien ne peut reprendre à son compte. En fait c'est « l'intérêt national » qui prime. L'angoisse des dirigeants face à la dénatalité est d'autant plus forte qu'à l'époque on considère que c'est le nombre de soldats qui fait la puissance militaire. C'est dans ce cadre que les autorités envisagent la « nationalisation » de personnes venues d'ailleurs. Le thème de « l'intégration* » on parle alors d'« assimilation* » apparaît dans ce contexte.

La loi de 1889 est particulièrement importante car c'est à ce moment-là que le mot « nationalité » prend le sens d'appartenance à un État et qu'on se pose la question des conditions d'entrée dans la communauté nationale de nouveaux citoyens.

Questions Groupe 2

1. Comment était régulée l'immigration en France jusqu'en 1914, selon Gérard Noiriel ?
2. Quand a commencé l'enregistrement des immigrants dans les communes en France, et quel était son objectif ?
3. Pourquoi l'absence de régulation de la mobilité pendant cette période peut-elle avoir conduit à des affrontements violents ?
4. Comment la notion de nationalité était-elle définie à la fin du XIXe siècle et quel rôle jouait-elle dans la protection de l'État et des droits civiques ?
5. Quelle était la différence entre la législation sur la nationalité en Allemagne (pays d'émigration) et en France (pays d'immigration) ?
6. Comment la loi française de 1889 a-t-elle modifié la nationalité en France pour les enfants nés de parents étrangers ?
7. Quel était l'objectif principal derrière l'adoption de la loi de 1889 en France en matière de nationalité ?
8. Comment le thème de "l'intégration" (ou "assimilation") a-t-il émergé dans le contexte de la politique de la nationalité en France ?
9. En quoi la loi de 1889 a-t-elle été considérée comme importante dans l'histoire de la nationalité en France ?
10. Comment le sens du mot "nationalité" a-t-il évolué à cette époque et quels étaient les enjeux liés à l'appartenance à un État ?

TEXTE GROUPE 3

L'HISTOIRE : Il n'empêche que la IIIe République a voulu faire des immigrés et de leurs enfants de « bons Français » ?

Gérard Noiriel : La suspicion de l'État républicain concernant l'assimilation des immigrants a commencé en 1881. On peut même donner une date plus précise. C'est le 17 juin 1881, lors des Vêpres marseillaises. Il s'agit de la première grande violence collective contre les immigrants. A Marseille, il y a un grand défilé des soldats français venant de Tunisie, où la France a écarté l'Italie pour imposer son protectorat. La population pavoise et, soudain, le drapeau français est sifflé. On se rassemble, on regarde : les huées semblent venir de l'immeuble occupé par le Club national italien. S'ensuit une semaine de chasse à l'homme qui fera trois morts. C'est la première fois qu'une rixe entre ouvriers français et étrangers suscite l'intérêt de la presse nationale. Des experts influents comme Paul Leroy-Beaulieu affirment que ces Italiens ne sont pas « assimilés » et forment « une nation dans la nation » .

Du coup, on s'inquiète de savoir combien ils sont. On voit alors surgir dans le débat public les deux thèmes centraux du débat sur le « problème » de l'immigration tels qu'ils existent encore aujourd'hui : la question du contrôle des frontières et celle de l'intégration. Tous les fils se nouent subitement et l'ensemble commence à avoir du sens parce que chacun y trouve son compte sauf les immigrants, qui n'ont pas voix au chapitre. Les fonctionnaires ont de quoi faire des statistiques, les journalistes des questions à poser. L'immigration devient alors une question politique. On entend pour la première fois parler de ce fameux « problème d'immigration », qui apparemment n'est toujours pas résolu de nos jours. Cela fait tout de même cent trente ans qu'il est posé ! Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que l'immigration est un miroir tendu à une société. Cette question est l'envers de la construction de l'État national, l'actualité nous en fait prendre la mesure.

TEXTE GROUPE 3

L'H. : La configuration politique est tout de même très différente avant 1914 ?

G. N. : La différence tient surtout aux solutions présentées pour résoudre le « problème ». C'est en 1883 que le thème de l'immigration fait irruption dans le débat parlementaire avec deux projets de loi déposés pour que soient taxés les étrangers travaillant en France. Le rapport Pradon, du nom d'un député radical de l'Ain, reprend tous les éléments qui définissent l'étranger comme un ennemi de l'intérieur. Espion et criminel, il prend le travail des Français et grève les budgets d'assistance. Pradon dénonce « l'invasion de travailleurs étrangers », et ajoute « notre territoire semble être devenu le refuge des gens louches de tous les pays ». On oublie souvent aujourd'hui que les discours les plus nationalistes étaient tenus par les radicaux qui défendaient en même temps les « droits de l'homme » !

L'H. : Vous venez de consacrer un livre au massacre d'Aigues-Mortes, en 1893. Pourquoi cet événement est-il si important à vos yeux ?

G. N. : L'affaire d'Aigues-Mortes est le plus sanglant « pogrom » contre des travailleurs immigrés de toute l'histoire contemporaine de la France une centaine de victimes, blessées ou tuées. Tous les ans, la Compagnie des Salins du Midi recrutait plusieurs milliers d'ouvriers saisonniers pour la récolte du sel, puis pour les vendanges. La majorité d'entre eux étaient des montagnards descendus des Cévennes on les appelait les « Ardéchois » et du Piémont. Mais la Compagnie embauchait aussi des ouvriers que la crise économique avait réduits au chômage et qui affluaient en été de toutes les régions de France on les appelle les « trimards ». En août 1893, une querelle éclate sur un chantier entre quelques trimards et quelques Piémontais. Pour obtenir le soutien des habitants d'Aigues-Mortes, les trimards transforment ce conflit social en une lutte nationale entre « Français » et « Italiens ».

TEXTE GROUPE 3

C'est ce qui va déclencher le pogrom, suivi d'une très grave crise diplomatique entre la France et l'Italie. Le bilan officiel publié par le gouvernement français fait état de huit morts. Mais l'enquête italienne ajoute à ces huit victimes, quatorze disparus et une centaine de blessés. Sous la pression des groupes nationalistes, le jury de la cour d'assises d'Angoulême où a eu lieu le procès acquittera tous les accusés en dépit des charges accablantes pesant sur eux. Ce pogrom est donc aussi un véritable scandale judiciaire. La France est alors mise au ban de l'Europe. Le New York Times va jusqu'à dénoncer « the barbarous French nativism and chauvinism ». Isolé sur le plan diplomatique, à deux doigts d'une guerre avec l'Italie, le pouvoir républicain découvre que l'exaltation de « l'identité nationale » est une arme à double tranchant. Une fissure apparaît alors au sein du camp républicain sur la question nationale. Elle éclatera au grand jour pendant l'affaire Dreyfus.

L'H. : Comment réagissent les contemporains ?

G. N. : A cette époque, les partis politiques au sens actuel du terme n'existent pas encore. C'est la presse qui structure les courants de pensée. L'affaire d'Aigues-Mortes suscite trois types de réactions. A l'extrême gauche, les socialistes qui mettent en cause la responsabilité du capitalisme. Il est vrai que les conditions de travail dans les Salins du Midi étaient épouvantables. Mais cette réaction a peu d'impact dans l'opinion publique. Les nationalistes affirment qu'il y a eu autant de morts côté français que côté italien. Ils ajoutent que ce sont les Transalpins qui ont déclenché la bagarre, obligeant les Français à se défendre. Cette thèse est reprise dans un premier temps par la grande presse. Mais, très vite, on se rend compte qu'elle ne tient pas la route. Du coup, c'est l'explication des libéraux qui s'impose. Le coupable, ce n'est pas l'immigré mais l'autre figure exclue du consensus républicain : le trimard, le vagabond. Pour satisfaire les fantasmes sécuritaires de l'électorat, le pouvoir républicain a multiplié, depuis les années 1880, les lois répressives à l'égard des petits délinquants. L'exemple le plus significatif est celui de la loi contre les récidivistes, adoptée en 1885 et qui condamne au bagne un grand nombre d'individus n'ayant commis que des délits mineurs

TEXTE GROUPE 3

L'H. : Comment cela s'est-il fini ?

G. N. : « L'intérêt national » a incité les gouvernements français et italiens à « enterrer l'affaire ». C'est pourquoi, malgré son importance, cet événement a été ensuite occulté de la mémoire collective.

L'H. : Pourquoi cet événement a-t-il été oublié ?

G. N. : Pour la gauche, l'événement est gênant : ce sont des ouvriers qui ont tué d'autres ouvriers. Du côté de l'immigration italienne : les morts étaient des saisonniers et les Italiens installés ne s'en sont pas sentis solidaires. Ceux qui sont venus après la guerre étaient antifascistes, ils ont construit une autre mémoire qui n'avait plus rien à voir. A droite non plus l'événement n'a pas sa place. Personne n'avait vraiment intérêt à commémorer ces morts-là.

L'H. : Et aujourd'hui ? Que peut nous apprendre cet événement ?

G. N. : L'événement permet de réfléchir sur le mécanisme d'inculcation de l'identité nationale. Dans le canton d'Aigues-Mortes, la plupart des gens appartenant aux classes populaires, ne parlaient pas français. On voit bien quand on examine les archives que les Aigues-Mortais ne faisaient pas vraiment de différences entre les « Ardéchois », les « trimards » et les « Italiens ». Ils les considéraient tous comme des « étrangers ». Leur identité française s'est construite lorsque la violence collective et les commentaires donnés par les journalistes et les élus a désigné les « Italiens » comme les ennemis des « Français ». Le même raisonnement peut être appliqué pour les trimards c'est dans ce groupe qu'on trouve le plus grand nombre d'assaillants. Ces hommes sont les laissés-pour-compte de la république et du capitalisme. Rejetés de tous, il ne leur reste qu'une chose : se dire français. Lorsqu'ils ont constaté que les gendarmes prenaient la défense des Italiens, ils sont entrés dans une véritable folie meurtrière, car ils ont ressenti comme une humiliation suprême le fait que les forces de l'ordre ne prennent pas leur parti.

TEXTE GROUPE 3

Cet événement permet de mieux comprendre les différents rapports au national, selon les milieux sociaux. Les élites républicaines intègrent leurs propos sur la « fierté d'être français » dans une logique qui reste compatible avec les principes démocratiques. Mais ces mêmes éléments, quand ils sont appropriés par les fractions les plus démunies de la population, peuvent devenir les justifications d'un comportement violent. Les paysans aigues-mortais qui prennent leur fusil pour « chasser » l'étranger se présentent comme le bras armé de la nation et de la cité menacée pour se donner une légitimité.

Convaincus d'avoir fait une « bonne action », ils seront sidérés d'être inculpés par le juge d'instruction.

Questions Groupe 3

1. Comment la IIIe République envisage-t-elle l'assimilation des immigrants et de leurs enfants selon Gérard Noiriel ?
2. Quand et où a eu lieu le premier grand incident violent impliquant des immigrants en France, et quel a été son impact ?
3. Quels étaient les deux thèmes centraux du débat sur le "problème" de l'immigration qui ont émergé à cette époque ?
4. Pourquoi l'immigration est-elle devenue une question politique au XIXe siècle en France ?
5. Quelle était la différence principale dans la configuration politique avant 1914 par rapport à aujourd'hui en ce qui concerne l'immigration ?
6. Quels étaient les arguments avancés par les nationalistes pour justifier des mesures contre les étrangers, et comment étaient-ils exprimés ?
7. Pourquoi l'affaire d'Aigues-Mortes est-elle considérée comme importante par Gérard Noiriel ?
8. Comment l'affaire d'Aigues-Mortes a-t-elle été présentée par différents courants de pensée à l'époque ?
9. Pourquoi l'affaire d'Aigues-Mortes a-t-elle été largement oubliée dans la mémoire collective ?
10. Que peut-on apprendre de l'événement d'Aigues-Mortes sur le mécanisme d'inculcation de l'identité nationale et les différents rapports au national selon les milieux sociaux, selon Gérard Noiriel ?

TEXTE GROUPE 4

L'HISTOIRE : Que change la Première Guerre mondiale ?

Gérard Noiriel : La Première Guerre mondiale marque une coupure fondamentale. Dans le cadre de la militarisation de l'économie, l'Union sacrée des syndicats, des patrons et de l'État va gérer le marché du travail. Les hommes sont au front, certains immigrés comme les Italiens sont repartis dans leur pays. Il faut faire appel à une nouvelle main-d'oeuvre. On va d'abord la chercher dans l'Empire colonial, bientôt dans des pays neutres, le Portugal et la Grèce. L'État met en place peu à peu les techniques de recrutement et de sélection des immigrants. La carte d'identité des étrangers apparaît à ce moment. En 1917, il y en a une pour les coloniaux et une pour les étrangers. Ce système considéré comme provisoire est maintenu après la guerre. Le manque de main-d'oeuvre est considérablement aggravé par l'hécatombe de la Grande Guerre.

L'H. : Qui sont les migrants ?

G. N. : Les Italiens et les Espagnols sont les plus nombreux, mais le recrutement s'élargit vers l'Europe de l'Est. Il s'agit essentiellement d'une immigration d'hommes. La plupart d'entre eux pensent vivre en France seulement quelques années. Mais la crise des années 1930 les incite à rester. Les uns font venir leur famille, les autres épousent des Françaises. Dans les régions des mines de charbon du nord de la France, où le déficit de population est considérable après la Première Guerre mondiale, les entreprises ont d'emblée fait venir des Polonais avec leurs familles. Près de 500 000 Polonais arrivent à cette époque pour travailler dans les mines, mais aussi dans l'agriculture, notamment les grandes exploitations agricoles du Bassin parisien. Ainsi s'est établie une sorte de cogestion de l'immigration où chacun trouve son compte. Pour la CGT, les mécanismes de concurrence sur le marché du travail sont limités par cette cogestion du recrutement dans laquelle les syndicats ont leur mot à dire. Dans les chemins de fer, par exemple, les syndicats obtiennent que ne soit employé aucun immigré. Cela représente presque 500 000 emplois. Des secteurs entiers sont ainsi protégés grâce au critère de la nationalité.

TEXTE GROUPE 4

L'H. : Quels sont les secteurs qui recrutent ?

G. N. : L'immigration collective est surtout organisée dans l'agriculture pour pallier le manque d'ouvriers agricoles, dans les mines de charbon et de fer dont la France est le premier producteur mondial en 1930, dans l'industrie chimique et le BTP. Mais l'industrie de transformation récupère une partie de ces travailleurs. Car nombreux sont ceux qui ne supportent pas les conditions de travail au fond de la mine. Renault et d'autres entreprises les emploient sans avoir besoin de participer aux dépenses de recrutement. C'est un motif très important de tensions entre le patronat de l'industrie lourde et celui des constructions mécaniques. On peut dire que la France a réussi la deuxième industrialisation dans les années 1920 en s'appuyant massivement sur cette main-d'oeuvre.

L'H. : On a besoin d'eux tant que la croissance est là. Mais que se passe-t-il lorsque arrive la crise ?

G. N. : La politique d'immigration s'arrête avec la crise qui touche la France en 1931. Une partie des immigrants est simplement renvoyée chez eux. Un rapport parlementaire affirme qu'entre janvier 1931 et février 1932 450 000 étrangers ont quitté le territoire. Un tiers des rapatriements sont des rapatriements forcés. Avec la crise, le mot « indésirable » est employé de plus en plus fréquemment. La France connaît une nouvelle poussée xénophobe. Dans le même temps, avec la montée des nationalismes partout en Europe, la question des réfugiés se pose de manière dramatique - Arméniens, Russes, Italiens, Allemands... Dans un premier temps, la France est assez accueillante avec les réfugiés du nazisme, mais, très vite, l'extrême droite s'empare de la question et dénonce les Juifs allemands comme des faux réfugiés qui veulent simplement trouver du travail en France. L'antisémitisme se déchaîne. Fait nouveau, le sentiment d'une concurrence sur le marché du travail se fait jour dans la classe moyenne.

TEXTE GROUPE 4

La loi sur la nationalité adoptée en 1927 permet d'acquérir la nationalité au bout de trois années de résidence 485 000 étrangers ont été naturalisés d'août 1927 à décembre 1940. Le délai était réduit à un an de présence pour certaines catégories, notamment les étrangers diplômés d'une université française. Du coup, les médecins et les avocats qui se croyaient « protégés » parce qu'il fallait être français pour exercer leurs professions se sentent menacés par ces nouveaux naturalisés venus d'Allemagne ou d'Europe de l'Est. Ils obligent le pouvoir républicain à adopter plusieurs lois discriminatoires à l'égard des nouveaux Français. Vichy radicalisera le mouvement avec sa politique xénophobe et antisémite qui aboutira à dénaturaliser un peu plus de 15 000 personnes. Il faut toutefois insister sur le fait que ces dérives nationalistes ont commencé dès 1933-1934. L'opposition entre la droite national-sécuritaire et la gauche social-humanitaire se radicalise à partir de février 1934, lorsque se met en place le Front antifasciste. Le mouvement social du Front populaire entraîne ces ouvriers, immigrés ou non, qui participent ensemble aux grèves : il est décisif pour l'intégration de la nouvelle vague d'immigration. Mais c'est une courte parenthèse. En novembre 1938, le gouvernement Daladier promulgue un décret-loi qui durcit la politique répressive envers les étrangers et permet l'internement des « indésirables ». Dès janvier 1939, Daladier ouvre le premier camp d'internement pour les étrangers. Sous le gouvernement de Vichy, la politique répressive envers les étrangers se double d'une législation raciste. Elle entraînera l'exclusion des Juifs de la fonction publique et la collaboration de l'État français à la Shoah.

Questions Groupe 4

1. Comment la Première Guerre mondiale a-t-elle influencé la politique d'immigration en France, selon Gérard Noiriel ?
- 2- Quelles étaient les principales nationalités des migrants pendant cette période et dans quels secteurs étaient-ils principalement recrutés ?
- 3- Quelles étaient les raisons pour lesquelles certains immigrants pensaient rester seulement quelques années en France ?
- 4- Comment la politique d'immigration a-t-elle été affectée par la crise économique de 1931 en France ?
- 5- Quelles mesures ont été prises en réponse à la crise économique et à la montée du sentiment xénophobe ?
- 6- Comment la montée des nationalismes en Europe a-t-elle influencé la perception des réfugiés en France ?
- 7- Quelle était la politique de naturalisation en France pendant cette période et comment a-t-elle été perçue par la population ?
- 8- Comment la compétition sur le marché du travail a-t-elle contribué aux tensions sociales et aux lois discriminatoires envers les nouveaux Français ?
- 9- Comment la politique xénophobe et antisémite s'est-elle radicalisée en France dans les années précédant Vichy ?
- 10- Quelles étaient les conséquences de la politique répressive envers les étrangers et la législation raciste pendant le régime de Vichy en France ?

TEXTE GROUPE 5

L'HISTOIRE : Tout cela est balayé après la Seconde Guerre mondiale ?

Gérard Noiriel : Oui, en 1945, un troisième cycle commence. Avec la reconstruction et la modernisation, on a de nouveau recours à l'immigration. Le processus va progressivement toucher d'autres pays européens. Les Trente Glorieuses provoquent un véritable bouleversement de la population active et l'explosion de la classe moyenne avec l'augmentation du nombre d'emplois intermédiaires. Malgré l'exode rural qui est massif en France à cette date, les besoins de main-d'oeuvre sont énormes. Il y a toujours des emplois qu'aucun Français ne veut occuper. Il s'agit de phénomènes fondamentaux dont les immigrés et leurs enfants vont pouvoir profiter. La conjoncture économique permet la mobilité sociale. On assiste à un changement d'échelle. Le patronat et les employeurs ont massivement recours aux travailleurs en provenance de l'Union française puis des États nouvellement indépendants. Les Algériens, alors Français, arrivent nombreux jusqu'en 1954. Mais la guerre d'Algérie va ralentir cette immigration. Puis, après les accords d'Evian, de mars 1962, on verra l'arrivée massive des harkis, pieds-noirs et travailleurs immigrés. Entre 1962 et 1973, les flux s'accroissent. Les contingents les plus nombreux sont fournis par l'Espagne et le Portugal. En effet, l'État français favorise l'immigration portugaise dans les années 1960 afin de limiter celle qui vient d'Algérie, la guerre d'Algérie ayant exacerbé le racisme antialgérien.

L'H. : Avec la crise des années 1970, nouveau coup d'arrêt. Les frontières se ferment, pour ne plus se rouvrir ?

G. N. : En France comme dans le reste de l'Europe de l'Ouest, les frontières se ferment au milieu des années 1970 et les incitations au retour sont mises en place. Mais, lorsque Valéry Giscard d'Estaing décide en 1978 de rapatrier 200 000 personnes par an, la gauche se mobilise. Les années 1960 ont changé la donne. De nombreuses décisions ont été prises dans le domaine de la lutte contre le racisme, toute une série de conventions internationales sur le droit d'asile... Les États ne peuvent plus agir comme ils le faisaient dans les années 1930.

TEXTE GROUPE 5

Par ailleurs, Mai 68 a repolitisé la thématique de l'immigration en réintroduisant la figure de l'ouvrier immigré, inaugurant une période d'engagement de la gauche dans les luttes des travailleurs immigrés, sur fond de résurgence du racisme et de violences contre les immigrés. Un nouveau paroxysme est atteint pendant « l'été rouge » de Marseille, en 1973, qui fera sept victimes, toutes originaires du Maghreb. Dans les années 1980, avec la crise économique, le discours sur l'identité nationale qui avait quasiment disparu pendant les Trente Glorieuses resurgit sous l'impulsion du Front national qui impose dans le vocabulaire courant l'expression « identité nationale » en montrant du doigt les immigrants présentés comme une « menace » pour la France. Néanmoins, l'extrême droite n'est plus en mesure, désormais, d'abattre les institutions démocratiques, contrairement à ce qui s'était passé dans les années 1930 puis sous Vichy. C'est sans doute ce qui a facilité la banalisation des discours identitaires dans l'espace public français.

L'H. : Comment les Français considèrent-ils aujourd'hui les immigrés ?

G. N. : Ce qui a changé depuis les années 1980, c'est l'apparition d'un discours sur la « deuxième génération ». C'est aussi le moment où apparaît le thème de la menace islamiste. A la fin des années 1970, la révolution islamiste en Iran fait l'objet d'une intense campagne médiatique sur laquelle s'appuient la droite et l'extrême droite pour dénoncer les grèves d'immigrés dans l'industrie automobile entre 1981 et 1983. La gauche emboîte le pas et le Premier ministre socialiste Pierre Mauroy dénonce publiquement l'action de ces OS algériens et marocains en affirmant qu'ils sont « agités par des groupes religieux et politiques dont les mobiles ont peu à voir avec les réalités françaises ». Ce consensus entre la droite et la gauche de gouvernement est un vrai tournant de la politique française : la figure du « travailleur immigré » s'efface au profit de celle du « musulman ». La question de « l'intégration » de la « deuxième génération d'origine maghrébine » fait irruption dans le débat et ne quittera plus la scène pendant deux décennies alors que ses membres sont français pour la plupart d'entre eux. Au cours des années 1980, la lutte a été féroce pour définir cette identité immigrée et c'est à ce moment que le mot « beur* » est apparu.

TEXTE GROUPE 5

Ce qui est frappant c'est que la droite et la gauche s'accordent sur ce nouveau vocabulaire. Leur divergence concerne seulement l'image de la deuxième génération, le Parti socialiste essayant de la positiver, avec la valorisation de la culture « beur », alors que la droite suspecte les jeunes musulmans de sympathie pour les intégristes islamistes. Mais, dans le contexte de crise économique et du développement du terrorisme international, c'est l'image négative qui l'emporte. Cela a eu un effet dramatique sur tous ces jeunes, les garçons surtout. Les années 1990 sont l'une des périodes les plus sombres dans l'histoire de l'évolution des représentations des immigrés. L'expression « travailleur immigré » disparaît, ne reste plus que celle d'« immigré ». Comme si le terme ne désignait plus un parcours mais une essence. Les gens sont enfermés dans une catégorie et l'apparence devient stigmatisante, ce qui a un effet sur le travail et le logement.

L'H. : Quelle est aujourd'hui la politique de la France en matière d'immigration ?

G. N. : En réalité, la politique de fermeture des frontières n'a pas totalement stoppé les flux : entre 80 000 et 100 000 étrangers s'installent en France chaque année. Mais nous sommes dans une période de sévérité sans précédent des politiques de l'immigration pour ce qui est de l'entrée des étrangers. Aujourd'hui, les étrangers qui demandent un droit de séjour en France doivent prouver qu'ils connaissent la langue française. Si ce critère avait été pris en compte pour les précédentes vagues d'immigrants un grand nombre d'entre eux n'auraient jamais pu se fixer dans notre pays, car la plupart d'entre eux ne parlaient pas le français. Dans le même temps, on assiste à une remise en cause du droit d'asile. Il est vrai que cette fermeture ne touche pas seulement la France, mais l'ensemble de l'Europe. Mais comment peut-on oublier, quand on prétend défendre les « valeurs républicaines », que la France, dès 1793, a été le premier pays au monde à défendre officiellement le droit d'asile ?

Questions Groupe 5

1. Comment la Seconde Guerre mondiale a-t-elle marqué un nouveau cycle dans l'immigration en France selon Gérard Noiriel ?
2. Quels étaient les besoins en main-d'œuvre en France pendant les Trente Glorieuses, et quelles nationalités étaient principalement recrutées ?
3. Comment la guerre d'Algérie a-t-elle influencé l'immigration en France ?
4. Quels ont été les principaux flux d'immigration entre 1962 et 1973 en France ?
5. Comment la crise économique des années 1970 a-t-elle affecté la politique d'immigration en France ?
6. Quels facteurs ont contribué à la réapparition du discours sur l'identité nationale dans les années 1980 en France ?
7. Comment la figure du "musulman" a-t-elle supplanté celle du "travailleur immigré" dans le discours politique et médiatique français ?
8. Quels ont été les effets de cette évolution sur la deuxième génération d'origine maghrébine en France ?
9. Comment la politique d'immigration en France a-t-elle évolué depuis les années 1980 ?
10. En quoi les politiques d'immigration actuelles en France sont-elles différentes de celles des décennies précédentes ?

Abécédaire de l'immigration

ASSIMILATION

Au XIXe siècle, le terme porte l'idée de l'intégration d'un groupe ethnique au corps social. Cette vision de l'assimilation positive concerne le territoire national comme les colonies. La politique d'assimilation vise à réduire les différences culturelles au profit de l'adoption de la culture du pays d'accueil. A ce terme, dévalorisé dans les années 1970, on préfère souvent aujourd'hui celui d'intégration, en mettant l'accent sur la complexité du processus.

BARBARE

Pour les Grecs, le barbare est le non-Grec, celui qui ne parle pas grec. Les Romains reprennent le terme pour désigner l'étranger, celui qui ignore la civilisation.

BEUR

« arabe » en verlan Désigne depuis les années 1980 les « deuxièmes générations », c'est-à-dire les jeunes Français, d'origine maghrébine.

CLANDESTIN

Le terme désigne couramment un étranger entré et/ou séjournant illégalement dans un pays. Dans le droit du travail, le terme « clandestin » se réfère au travail illégal de l'entreprise, et non à la situation ou à l'activité du travailleur. Par définition, le nombre de clandestins est difficile à évaluer. Estimés à 12 millions aux États-Unis, ils seraient de 5 à 7 millions dans l'Union européenne.

COOLIE

Terme qui a servi à désigner les travailleurs coloniaux inscrits dans les mouvements migratoires du XIXe siècle. C'est le nom qui fut donné aux Indiens, puis aux Chinois, qui contractaient des engagements pour aller travailler, moyennant salaire, dans les colonies européennes, notamment sur les plantations. Les conditions du contrat en firent souvent des travailleurs contraints, réduits à l'esclavage pour dettes.

Abécédaire de l'immigration

DIASPORA

Ce terme grec signifiant « dispersion » s'est répandu après la prise de Jérusalem par Titus en 70 pour désigner la dispersion des Juifs tout autour du bassin méditerranéen. Le mot s'est imposé dans le langage courant pour qualifier les populations dispersées en exil, gardant entre elles des liens forts, sur le plan économique ou culturel.

DROIT D'ASILE

L'asile est du ressort de la souveraineté des États, qui acceptent ou refusent l'admission et le séjour d'un étranger sur leur territoire. Conformément à la Convention de Genève de 1951, il leur est interdit de refouler des réfugiés contre leur gré dans un pays où ils risquent la persécution.

DROIT DU SANG

On appelle ainsi la transmission héréditaire de la nationalité. C'est sur ce principe qu'a été fondée la loi sur la nationalité allemande de 1912. Est allemand celui qui appartient au Volk, le « peuple » au sens ethnique. Depuis janvier 2000, la loi reconnaît en partie le droit du sol et facilite l'accès à la nationalité allemande des enfants de la deuxième génération, nés en Allemagne.

DROIT DU SOL

Cette conception de la nationalité privilégie le lieu de naissance sur le lien du sang. L'introduction du droit du sol en France remonte à 1851 mais la vraie rupture se situe en 1889 : la nationalité française est de naissance et sans possibilité de refus ; est française toute personne née en France d'un parent étranger.

ESCLAVE

Terme emprunté au latin médiéval slavus, par référence aux populations slaves capturées et vendues comme force de travail à partir du Xe siècle en Europe. La réduction de populations en esclavage suppose aussi presque toujours un déplacement dans l'espace. Le choc migratoire est un moyen de mettre l'esclave à la merci de son maître.

Abécédaire de l'immigration

ÉTRANGER

Personne qui n'est pas de la nationalité du pays où elle réside.

IMMIGRÉ

En France, selon la définition juridique donnée par l'ordonnance du 2 novembre 1945, est considéré comme immigré l'étranger qui s'installe sur le territoire national au-delà d'une durée de trois mois. Couramment, et pour les démographes, le terme désigne les personnes nées hors du territoire national et résidant durablement en France, même si elles ont acquis entre-temps la nationalité française. Devenu une catégorie administrative, le mot a pris un sens péjoratif en français. On peut lui préférer le terme « immigrant » qu'emploient les Américains et qui met l'accent sur l'installation et la mise en valeur du pays.

INTÉGRATION

Depuis les années 1970, le terme est employé pour désigner les politiques publiques qui définissent les relations entre les Français et les populations immigrées ou d'origine étrangère. Il prend souvent un sens voisin d'assimilation.

INVASION

Parfois employé pour dénoncer la présence d'étrangers sur le sol national, le mot fait écho à l'expression « invasions barbares » qui, dans la tradition historiographique française, a longtemps désigné l'installation en Europe occidentale de populations venues de l'Est et du Nord entre les IIIe et IXe siècles.

MIGRATION

Une migration humaine est un déplacement du lieu de vie d'individus. C'est un phénomène probablement aussi ancien que l'humanité. Il existe différents types de migrations tels que les migrations du travail, les migrations forcées ou encore les migrations temporaires ou permanentes.

Abécédaire de l'immigration

RÉFUGIÉ

En 1951, la Convention de Genève définit le réfugié comme la personne qui craint « avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » en cas de retour dans son pays. Tous les demandeurs d'asile ne sont pas reconnus réfugiés.

REGROUPEMENT FAMILIAL

Possibilité pour un travailleur immigré de faire venir sa femme et ses enfants dans le pays où il séjourne, au nom du droit à vivre en famille. Ce droit, brièvement suspendu en 1974, a été rétabli et codifié en France par le décret du 29 avril 1976. Le droit de vivre en famille est un principe constitutionnel inscrit dans le droit européen.

SANS PAPIERS

Le mot s'est imposé dans les années 1990 pour désigner un étranger en situation irrégulière sur le territoire français. Il peut s'agir d'une personne entrée clandestinement en France, d'un débouté du droit d'asile ou d'un étranger qui a été en situation régulière, mais ne l'est plus, parfois en raison d'un changement de législation sur le séjour des étrangers.

TRAITE

Désigne le transport et le commerce organisés d'esclaves. Ce terme s'applique dès le Moyen Age au commerce des captifs en Europe. La traite la plus importante reste la traite négrière qui sur plus d'un millénaire a concerné plus de 28 millions de personnes.

XÉNOPHOBIE

Le terme qui apparaît en 1901 sous la plume de l'écrivain Anatole France, formé à partir de xenos, étranger, et de phobos, peur, désigne l'hostilité aux étrangers ou à tout ce qui peut venir de l'étranger.

Le catalogue des pratiques

Proposé par le Centre national de la danse, Le catalogue des pratiques a été élaboré par l'équipe du pôle Éducation artistique et culturelle du Centre national de la danse à partir de l'expérience des équipes éducatives, des artistes et des médiatrices associés à leur dispositif Constellation.

Il met en partage des pratiques et des outils expérimentés avec des groupes en classe, en atelier de pratique chorégraphique et en atelier de médiation.

Le catalogue est conçu pour vous inspirer, vous guider, vous faire (re)découvrir des pratiques, vous apporter des idées et des pistes de travail à développer. Vous êtes libres de choisir une pratique ou un outil, de les tester et de vous en emparer pour les expérimenter.



[Télécharger le catalogue des pratiques 2022-2023](#)

TĒAT

www.teat.re



Soutenu par

